

**L'AVENIR DU FISC APRES LA SAICM :**  
**DAVANTAGE D'OPTIONS POUR LE DOCUMENT DE REFLEXION**

Un Groupe de travail du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC) vient récemment de rédiger un document de réflexion soulignant la nécessité « d'examiner et de s'accorder sur le rôle et la fonction précis du FISC ... à la lumière du/des développement(s) intervenus dans le régime international des produits chimiques, à savoir l'adoption de l'Approche stratégique de gestion internationale de produits chimiques (SAICM) ». Ce document de réflexion (IFCS/FORUM-V/02-TS 25 mai 2006) avait « pour objet de servir de base aux débats sur la question devant avoir lieu lors du Forum du FISC » (la réunion du Forum V qui se tiendra du 25 au 29 septembre 2006 à Budapest), notant toutefois qu'« il ne contient pas toutes les options possibles, ni tous les rôles potentiels que l'avenir peut présenter au FISC ».

Ce document vise à compléter – et non à concurrencer – le document de réflexion établi par le Groupe de travail, en comblant les lacunes qui n'y ont pas été suffisamment abordées. Ces options destinées à cet effet comprennent en particulier les suivantes :

- La fusion/le regroupement des travaux de mise en œuvre du FISC [et de son Secrétariat] avec ceux de la SAICM (ou travaux équivalents au sein de l'OMS) ; ou
- Son élimination progressive, au fur et à mesure que le Secrétariat de la SAICM, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM), ainsi que leurs réunions et activités régionales connexes prennent le dessus sur les rôles assurés par le Forum.

**FISC : Création et Mandat**

Le FISC a été créé lors de la Conférence internationale sur la sécurité chimique (ICCS) qui s'est tenue en avril 1994, à Stockholm. Sa première Résolution, adoptée le 29 avril 1994, a établi que la Conférence s'était réunie à l'initiative des Directeurs exécutifs du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation internationale du travail (OIT) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Dans cette Résolution, les participants à la Conférence justifiaient la création du FISC, notant « l'impact potentiellement nocif sur la santé de l'homme et l'environnement que peuvent provoquer les effets néfastes des produits chimiques. » Elle invitait également les trois Directeurs exécutifs à :

« prendre les mesures nécessaires, que ce soit à titre provisoire ou à long terme, pour que le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique puisse disposer d'un Secrétariat économique »,

en préconisant que :

« Le Secrétariat du Forum devrait faire partie du Secrétariat d'un Programme international renforcé sur la sécurité des substances chimiques, tout en étant distinct au niveau fonctionnel, et ses activités ne devraient pas mettre en danger les travaux scientifiques et techniques réalisés dans le cadre de ce Programme international ».

Selon le mandat accordé au FISC, celui-ci a pour mission « d'une part, de préparer des analyses et rapports sur les progrès réalisés par les gouvernements, organisations internationales et organisations intergouvernementales pour ce qui est de parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et, d'autre part, de présenter des conseils, orientations et recommandations ». Son objectif est de « procurer des directives en matière de politique générale, en mettant un accent particulier sur la coopération aux niveaux régional et infrarégional. Il vise à établir des stratégies d'une manière coordonnée et intégrée, ainsi qu'à promouvoir une entente sur les questions en jeu. » Il s'efforce également à présenter des « recommandations claires et constantes ayant pour objet la rentabilité dans les domaines de l'évaluation intégrée des risques et de la gestion des produits chimiques, en employant des principes généralement acceptés et écologiquement rationnels, notamment des conseils portant sur des solutions alternatives aux produits chimiques interdits ou faisant l'objet de sévères restrictions ; [et] l'amélioration de la délimitation et de l'entente mutuelle des rôles, initiatives et activités, tant au sein qu'entre les gouvernements et organisations internationales dotés de responsabilités en matière de sécurité chimique. »

#### SAICM : Création et Mandat

Les négociations de la SAICM se sont achevées avec succès le 6 février 2006 à Dubaï, lors de la première session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM).

Dans la « Déclaration de Dubaï », des ministres, chefs de délégations, et représentants de la société civile ainsi que du secteur privé ont déclaré que la SAICM « s'appuie sur les initiatives internationales antérieures concernant la sécurité chimique ». La Section VII de la SAICM intitulée « Stratégie de politique globale » (OPS) souligne la manière dont cette Approche stratégique va aborder la mise en œuvre et l'évaluation des progrès réalisés. Ces fonctions l'emportent sur la majeure partie du mandat d'origine et du mandat actuel confié au Forum. Pour en présenter au moins un exemple essentiel, le paragraphe 24 de l'OPS indique ce qui suit :

« La Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques... va entreprendre des examens périodiques de l'Approche stratégique. Cette Conférence aura pour fonction :

- (1) de procurer une *arène* internationale de haut niveau pour permettre la tenue de discussions et l'échange d'expériences sur des questions de gestion de produits chimiques, entre différentes parties prenantes et tranches sectorielles, avec la participation d'organisations non gouvernementales, conformément aux règles de procédures applicables. »

Le texte de la SAICM demandait également à ce que le Secrétariat comporte parmi ses participants un membre du PNUE, ainsi qu'un membre de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Il y aura donc des possibilités de continuer d'assurer que les questions de santé resteront un élément important des activités de l'Approche stratégique.

#### Rapports entre la SAICM et le FISC : Doubles-emplois et Chevauchements

La Résolution n° 3 de l'ICCM, adoptée le 6 février 2006 à Dubaï, indique qu'elle a reconnu :

« le rôle unique, important et à facettes multiples qu'a joué le Groupe de travail du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique dans le domaine de la gestion saine des produits chimiques aux niveaux international, régional et national » ;

et a invité :

« ce Forum à poursuivre son rôle important qui est de procurer une arène ouverte, transparente et inclusive permettant de discuter de questions touchant à des intérêts communs ainsi qu'à des sujets nouveaux et émergents, et aussi à continuer de contribuer, par ce biais, à la mise en œuvre de l'Approche stratégique et de travaux d'autres organisations et institutions internationales relevant du domaine des produits chimiques » ;

et a demandé au :

« Secrétariat de l'Approche stratégique d'établir et de maintenir des rapports de travail avec le Forum aux fins de tirer parti de son expertise. »

Bien que la résolution 3 de l'ICCM invite le Forum à poursuivre ses travaux dans trois domaines potentiels, cela n'empêche pas le Forum d'examiner sérieusement si le FISC, dans l'intérêt d'une gestion mondiale des produits chimiques plus rationnelle et efficace, et qui ne fasse pas double-emploi, devrait réexaminer son avenir, et en particulier :

- 1) sa propre abolition ;
- 2) la fusion et la transmission de certaines questions essentielles du Forum avec les activités des organisations intergouvernementales pertinentes qui sont le plus à même de continuer à les faire avancer en mettant en œuvre la SAICM. Par exemple, certaines questions ou activités du Forum pourraient être reprises par l'OMS, vu le rôle joué par cet organisme pour aider à assurer l'application et l'intégration des activités de la SAICM dans le cadre du secteur sanitaire.

La Vème session du FISC (le Forum V) qui se tiendra en septembre à Budapest offre un cadre approprié et opportun pour examiner ces deux options supplémentaires. De concert avec le Document de réflexion sur l'avenir du FISC, le rappel ci-dessus de l'histoire de la

création du FISC et de la SAICM, ainsi que de leurs mandats respectifs, indique clairement combien leurs activités se recoupent.

Il a été recommandé, aux paragraphes 25 et 26 de l'OPS, d'organiser des réunions de l'ICCM en 2009, 2012, 2015 et 2020, afin d'examiner les progrès réalisés concernant la SAICM, ainsi que des réunions régionales en vue de poursuivre l'application concrète de la Stratégie au cours de la période inter-sessions. Le secrétariat de la SAICM veille à l'organisation de ces réunions avec les points focaux régionaux, en prévoyant une fréquence qui va d'une année à plusieurs, suivant les intérêts de la région.

L'organisation de ces réunions régionales figure parmi les fonctions importantes du FISC qui feront double emploi à cause du cycle des réunions régionales de la SAICM.

De fait, un transfert partiel de facto a déjà eu lieu entre le FISC et l'ICCM. Le site de la SAICM sur la Toile, par exemple, montre comment son secrétariat a commencé concrètement la mise en application, en organisant une réunion régionale pour l'Afrique en septembre 2006, un colloque sur le trafic illégal des déchets dangereux en novembre 2006, et de multiples réunions et téléconférences sur le Programme de démarrage rapide.

Les réunions précédentes du FISC se sont tenues en 1994, 1997, 2000 et 2003 ; les réunions de suivi après Budapest sont prévues pour 2009 et 2012. Il est également prévu des réunions annuelles en face-à-face du Comité permanent du Forum (FSC), ainsi que des visioconférences et des réunions diverses sur une base périodique.

S'il est vrai que la réunion du Forum V à Budapest sera utile pour aborder des questions pertinentes de sécurité des produits chimiques, elle fera manifestement double emploi avec les prochaines réunions de l'ICCM en 2009 et 2012, ainsi qu'avec les travaux de la Commission des Nations unies pour le développement durable pendant son cycle biennal sur les produits chimiques et les déchets, en 2010-2011.

#### Comment optimiser des ressources limitées concernant la mise en œuvre de la gestion des produits chimiques

Si l'on adopte l'option d'une fusion avec la SAICM, des ressources limitées pour la gestion des produits chimiques pourraient être concentrées sur cette Stratégie, qui a pour mission fondamentale d'aider à renforcer les capacités des pays en développement afin de créer ou d'améliorer les régimes de gestion sûre des produits chimiques.

La réalité financière, c'est que les ressources mondiales ne sont pas suffisantes pour soutenir des institutions parallèles, le FISC et la SAICM. Des questions se posent déjà sur l'étendue et la profondeur d'un soutien continu au FISC. Au début juillet, deux pays, l'Allemagne et la Suisse, avaient versé, à eux seuls, près de 78% des contributions et engagements reçus par le FISC en 2006, et cinq autres pays seulement avaient versé des contributions ou pris des engagements (Chypre, le Japon, la Norvège, la Suède et la Thaïlande).

Vu que le mandat du FISC en tant que forum triennal de discussion de la sécurité des produits chimiques fait maintenant double emploi avec l'ICCM, la Vème session du Forum en septembre 2006 à Budapest risque d'être sa dernière réunion triennale.

Les participants de cette réunion devraient envisager d'engager des discussions approfondies et variées sur les étapes à suivre pour faire passer les activités du FISC à l'appui de l'application de la SAICM.